Image not found or type unknown

Acte delictueux en encaissement de faux chèque

Par **vero14**, le **27/02/2009** à **12:45**

Cher Maitre,

j'ai au sein de mon entreprise réalisé acte délictueux pour environ une somme de 15000 EUROS en apposant un cachet pour la signature des cheques.

après plusieurs entretiens j'ai ete licencie pour faute grave mais je n'ai a ce jour rien signe aupre de mon ancien employeur. j'ai reconnu les faits mais mon insolvabilite m a fait leur proposer de les mettre dans mon un plan de surendemment que je compte deposer a la banque de france.

or je viens d'apprendre qu'ils viennent de porter plainte. cette eventualite n avait jamais ete envisage lors de nos entretiens. je leur ai propose faire un emprunt familial pour rembourser cette somme. peut on proposer le remboursement contre le retrait pur et simple de toute poursuite et si oui quelle protection dois je exiger quant l'annulation de ces plaintes.

d'autre part qu'est ce que je risque a laisser courrir la plainte puisqu'il ne m'ont jamais proposé par écrit un accord amiable. Dois je moi écrire un document que puis je faire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés